



COMPTE RENDU

Assemblée Trimestrielle

**LUNDI 18 novembre 2024 de 9h à 12h au gymnase municipal
René Friard (à côté de la Gendarmerie) salle Vincent Bertrand
256 avenue de Cannes
06370 MOUANS-SARTOUX**

DDEN présents : Brigitte ANDRY, Agnès BOUSIGUES, Michèle BELISSON, Armand CHAMPSAUR, Viviane CUSACK, Susannah ELLENA, Jane GUINVARCH, Jean-Marc GUSTAVE, Christian LAVAUX, Claudine LEBLAY, Chantal MARTUCCI, Michelle MESSIN, Sylviane MOISAN, Gérard MOUCHARD, Michèle PIGNAULT, Catherine PETITOT, Alice ROMARY, Denise TETE, Gilou VERMERSCH, Jacqueline VILLENEUVE

les 6 DDEN absents sont excusés

invitées présentes : Jocelyne CAMATTE, Maïté FRANCCART, Muguette MANGENOT

Accueil :

Un grand merci à Claudine LE BLAY qui a organisé cette assemblée dans la salle du gymnase municipal de Mouans-Sartoux avec un accueil café convivial. La réunion sera suivie d'un repas au restaurant pédagogique «Le Mesclun» à Mouans Sartoux. Michelle MESSIN nous remercie d'être venus si nombreux, elle présente Gilles PEROLE et le remercie d'avoir accepté notre invitation.

Intervention de Gilles PEROLE adjoint au Maire de Mouans Sartoux chargé de l'enfance, l'éducation et l'alimentation.

La commune de Mouans-Sartoux assure dans les cantines des écoles maternelles et élémentaires, une alimentation 100 % BIO et « ce n'est pas juste de la communication : c'est une réalité et surtout une volonté politique forte ». Cette alimentation bio est d'ailleurs certifiée par le label Ecocert nous précise Gilles PEROLE. Plus d'infos sur le label : <https://labelbiocantine.com>

Le collège, bien que dépendant du département, et non de la commune, a suivi grâce à la résolution de la Principale alertée sur ce sujet par les nouveaux élèves arrivants en 6ème.

C'est une question qui préoccupe également les DDEN et qui fait écho à l'enquête menée nationalement par les DDEN.

Gilles PEROLE précise que cela se fait sans surcoût pour la mairie car ils ont effectué un gros travail sur le gaspillage alimentaire et grâce à la formation des personnels pour confectionner des menus végétariens sans avoir recours aux galettes industrielles fréquemment utilisées dans les cantines mais qui coûtent chères. Il précise qu'il s'agit d'un changement des habitudes et remarque que les élèves sont les meilleurs ambassadeurs d'une nouvelle alimentation auprès des parents. En diminuant de 80% le gaspillage alimentaire et en ayant 10 menus végétariens sur 20 on peut faire jusqu'à 45% d'économie sur le budget alimentation, de quoi facilement financer le 100% Bio.

«La transition doit se faire progressivement mais il faut se fixer des objectifs ambitieux car c'est une question de santé publique». Une étude est d'ailleurs menée en lien avec le CHU de Nice pour mesurer les impacts sur la santé et les aspects sociologiques de cette alimentation bio.

Les DDEN, ainsi que toutes personnes intéressées, sont invités le mercredi 27 novembre à 18H au Domaine de Haute Combe, 290 chemin de Haute Combe à MOUANS-SARTOUX, pour connaître les résultats de cette étude.

La mairie de Mouans-Sartoux n'a plus de caisse des écoles mais un Comité Consultatif, Enfance, Éducation, Restauration. Le budget restauration fait partie intégrante du budget de la commune mais on peut suivre les coûts grâce à la comptabilité analytique.

Gilles PEROLE ajoute que cette volonté de lier éducation et alimentation participe à une réflexion plus globale de la place de l'Enfant dans la Ville.

Nous remercions chaleureusement l'Adjoint au Maire pour son intervention.

Nous faisons un tour de table, Michelle MESSIN présente les invitées Maïté FRANCART et Muguette MANGENOT.

Jocelyne CAMATTE, DDEN des 4 écoles de Biot est rattachée à l'Union. Elle participera aux rencontres de notre délégation.

1- Approbation du compte-rendu de la précédente assemblée trimestrielle du 6 juillet 2024 à l'unanimité

2- Suite à notre bureau élargi du 14 octobre nous devons procéder à :

- Choix d'une nouvelle adresse pour notre siège social :
Chez Chantal MARTUCCI
3 chemin des Mimosas
06530 PEYMEINADE

Michelle MESSIN la remercie en précisant que nous avons de moins en moins de courrier papier.

- Après discussion et approbation par l'ensemble de l'assemblée il est convenu qu'à **partir de la fin août 2025 le bureau sera ainsi composé** :
 - Président : Christian LAVAUX
 - Vice-Présidente : Jacqueline VILLENEUVE
 - Vice-Président : Jean Marc GUSTAVE
 - Secrétaire : Brigitte ANDRY
 - Secrétaire adjointe : Denise TETE
 - Trésorière : Chantal MARTUCCI
 - Trésorière adjointe : Gilou VERMERSCH
 - Vérificateur aux comptes : Michelle MESSIN

3- Attribution des écoles aux différents DDEN :

- Michelle MESSIN nous fait lecture de la réponse de l'union 06 suite à nos questions :

- peut-on être DDEN dans une commune où on a été élu ?

Rien ne s'y oppose, le règlement stipule que ce n'est pas possible si on a un mandat en cours toutefois il est préférable de choisir une autre commune si cela est possible.

- peut-on être DDEN dans l'école de ses petits enfants ?

La réponse précise que ce n'est pas possible pour les parents d'enfants scolarisés mais pour les petits enfants ce n'est pas prohibé, toutefois comme dans le cas précédent il est préférable si cela est possible de l'éviter.

- Nous attendons les dossiers complets de personnes rencontrées lors des salons de cet automne en vue de nomination DDEN à proposer à l'IA. Nous proposons les postes de DDEN affectés aux écoles, selon :
 - Maïté (Marie-Thérèse) FRANCART à l'Ecole St Jean les Vignasses à La Roquette – DDEN déjà nommée depuis de nombreuses années, Michelle donnera l'information à Maire de la Roquette, IEN Val de Siagne et Union
 - Marie-Claire LIEGE sera DDEN aux écoles des Oliviers et de la Roquette village. Nous sommes toujours en attente de la nomination officielle
 - Michelle MESSIN conserve l'affectation provisoire pour les écoles maternelle et élémentaire Le Bayle à Auribeau.
- Mireille LO GIUDICE est en attente des documents, elle déplore le manque de remboursement des déplacements. Michelle MESSIN rappelle que ces frais de déplacements font l'objet d'un crédit d'impôts comme don à une association, il suffit de faire la déclaration selon CERFA à recevoir de l'Union.
- Elizabeth ALBANESI, Beatrice FERRERO et Maryse CAILLET contactées lors des forums se désistent pour l'instant mais pourront être recontactées en 2026 lorsqu'elles auront plus de temps.

4- Rapport de visite :

Sans changement, il a été envoyé par l'union le 5/11 (mail de Jean-Marie LASORET).

Ils sont à retourner remplis à l'I.E.N. de votre circonscription (ien-06.grasse@ac-nice.fr, ien-06.siagne@ac-nice.fr, ien-06.valbonne@ac-nice.fr, ien-06.vence@ac-nice.fr), au maire de la commune de l'école concernée, et pour archives à la présidente de votre délégation DDEN : michelle.messin.dden2@mialme.net

avant le 15 janvier 2024.

5- Le bulletin

Notre bulletin aura une distribution élargie pour une sortie en janvier 2025 avec les bons vœux. Le thème retenu : « école inclusive » : une réunion du comité de rédaction aura lieu cet après-midi autour de Christian LAVAUX. y participent : Brigitte, Chantal, Michelle, la réunion est ouverte à tous.

6- Choix des livres

Jacqueline nous fait part de ses recherches sur le thème « Inclusion et Handicap », après circulation des livres nous retenons :

- Cycle 1 : Mon Ami, Albin Michel
- Cycle 2 : Les inséparables, La Martinière
- Cycle 3 : Je suis moi et personne d'autre, Les Arènes

Nous pourrons ainsi distribuer ces livres lors du 2ème conseil d'école.

7- Trésorerie

- **Situation de trésorerie** au 18 novembre 2024 par Chantal :

Notre avoir à ce jour au Crédit Agricole est de : 7 336,29 €

Nos dépenses s'élèvent à 5 331,28 € dont 2 065,93 € d'achat de livres pour offrir aux écoles et 1 100 € de caution de location de salle à Mouans Sartoux (chèques non encaissés et restitués au 31/12/2024). Il reste à reverser 564 € à l'UD 06 représentant 30 % du montant des subventions reçues.

Nos recettes s'élèvent à 4 942 € dont 1 880 € de subventions des collectivités locales, 1 044 € de cotisations, 58 € de dons et 1 100 € de restitution de chèques location salles en 2023 à Mouans Sartoux. Pour les subventions, il est à relever que Mougins n'a pas encore versé cette année 200 € sollicités malgré des rappels.

Notre trésorerie nous permet de prévoir en 2025, l'achat de livres à offrir aux écoles pour les 3 cycles.

- Chantal fait le point sur le **matériel** à notre disposition :

Un petit cahier lui a été remis par Félix GANDON lors de sa prise de fonction de trésorière détaillant depuis 2005 le matériel acheté par la délégation de Grasse (Date d'achat, nature, prix et destination du matériel).

- le 27/11/2013 : achat d'un rétro projecteur Vidéo DLPACER K135 de 502,31 € et connexion USB et micro. Ce matériel est toujours utilisé pour les besoins de nos réunions.
 - le 22/11/2017 : achat d'un ordinateur PC portable d'une valeur de 760,01 €, remis à Jean DOUSSY pour remplir ses fonctions de secrétaire. Jean ayant démissionné a gardé cet appareil après avis favorable de notre dernière AG.
 - 07/12/2017 : acquisition d'un ordinateur PC HP15 d'une valeur de 548,01 €, toujours utilisé par Michelle MESSIN, pour ses fonctions de présidente.
 - 29/07/2019 : achat de 2 kakemonos pour 144 €, utilisés en réunions et à des forums
 - 01/10/2024 : confection d'une banderole de 48 € pour les forums
- **Feuille de frais des déplacements** à recevoir par mail de l'UD06 à faire pour les déplacements sur l'année civile 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 ; **chaque DDEN** les envoie à Michelle, présidente et à Chantal, trésorière (si page 3, ne pas renseigner-fait par Chantal pour la valorisation bénévolat de nos missions).

8- Commissions de sécurité

Les dates sont inchangées, sinon Jean Marc GUSTAVE prévient par mail le DDEN concerné

9- Rencontres avec les IEN

Elles se feront au 2^{ème} ou 3^{ème} trimestre, mais Michelle a déjà pris contact avec eux.

10- Réorganisation du Péri-Scolaire sur la commune de Grasse

Il s'agit d'une délégation de service public donnée à la société IFAC dont le siège est à Paris, ce qui n'est pas sans poser problème :

En effet, concernant l'IFAC (Institut de Formation Conseil) qui gère le péri-scolaire notamment à Plascassier, Magagnosc, Le Plan de Grasse, il est à noter qu'il existe une antenne régionale à Marseille (IFAC Sud-Est Méditerranée).

Sur le site internet ifac.asso.fr, il est possible d'avoir des informations sur le planning, le règlement intérieur, les lieux où l'enfant peut être accueilli pendant les vacances. Pour les factures, un portail famille est en train de se mettre en place un étalement des paiements étant toujours possible. Qui est l'ifac ? L'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil est une association nationale à but non lucratif, à vocation éducative, sociale et territoriale. L'Ifac se situe parmi les acteurs majeurs de l'éducation populaire, avec une vision pratique dans la réponse aux besoins des personnes, de la petite enfance au troisième âge. Son réseau national agit, avec ses adhérents et ses usagers, dans les champs de l'animation socioculturelle, de l'enfance, de la jeunesse, de la citoyenneté et du développement local.

11- Coopérative scolaire :

Le compte ouvert pour la coopérative scolaire à la Banque Postale a été fermé et transféré sur la banque Western Union, banque en ligne ; les parents ne peuvent plus

payer la coopérative par chèque et le paiement en espèces demande aux enseignants d'être vigilants sur la conservation des fonds. Les parents ont dû régler le montant de la coopérative via la plate-forme ASSOCONNECT ce qui en a découragé plus d'un. Par contre rester affilié à l'OCCE permet de conserver les assurances complémentaires pour l'école en temps scolaire et périscolaire

Jean-Marc propose de recueillir la nature des difficultés rencontrées auprès des écoles qui se sont manifestées et de contacter le niveau départemental de l'OCCE afin de trouver une solution acceptable pour diminuer la charge de travail supplémentaire supportée par les enseignants et de pallier la diminution sensible des cotisations des parents, induite par cette mesure. Si nécessaire, ce problème sera remonté vers la fédération.

12- Vie de l'Union départementale :

- renouvellement quadriennal : la demande de l'Union auprès de l'IA pour une démarche simplifiée auprès des DDEN déjà nommée a été acceptée
- thème à proposer pour formation et information générale : faire remonter vos idées à Michelle ; un groupe de travail est mis en place à l'Union
- Site de notre Union 06 <http://www.dden.fr/> → le site doit être revu pour être plus attractif, l'avis de chaque DDEN est souhaité pour faire des propositions à l'UD.

Nous avons terminé notre réunion autour d'un délicieux repas au restaurant pédagogique « Le Mesclun » accompagné de conjoints et amis.

Secrétaire : Catherine PETITOT

Présidente : Michelle MESSIN

(04 93 70 60 87- 06 83 08 78 33)

L'association Union des délégués départementaux de l'Education Nationale des Alpes Maritimes porte à votre connaissance que le règlement général sur la protection des données (RGPD) est depuis le 25 Mai dernier le cadre européen de traitement et de circulation des données personnelles. Renforçant vos droits, il vise à responsabiliser les acteurs traitant des données. Nous avons pris les mesures nécessaires pour nous y conformer. L'association Union Départementale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (UD DDEN06) a un intérêt légitime à utiliser l'adresse e-mail ou postale renseignée lors de votre adhésion pour vous envoyer des informations, des convocations. Cet intérêt légitime ne vient en aucun cas porter atteinte à vos droits et libertés. Vous avez la possibilité de vous opposer à tout moment à l'envoi de toute lettre d'information, des convocations. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement et de limitation au traitement de vos données personnelles. Vous pouvez aussi demander la portabilité des données personnelles que vous nous avez confiées. Vous disposez enfin d'un droit d'opposition et au traitement de vos données personnelles à des fins de recherche et développements, de prévention et de lutte contre la fraude. Vous pouvez exercer vos droits auprès du Président de l'association à l'adresse suivante : Monsieur le Président, Association UD DDEN06 chez Monsieur Jean MOREAU 7 Rue RAIBERTI 06000 Nice ou à l'adresse e-mail suivante jmoreaunice@numericable.fr